

GÉNÉALOGIE DE L'INNOVATEUR

Héros naturel de la société de l'innovation, l'innovateur n'en est pas moins une figure renvoyant à des réalités différentes, qui font écho aux références culturelles des locuteurs. Pour lever la confusion, nous proposons ici de reconstituer l'histoire de ce mot dans la langue française à travers une exploration des archives de référence de la Bibliothèque nationale de France. Tout en précisant les liens qui unissent l'innovateur au novateur, au génie ou à l'innovation, nous mettons en lumière deux grandes significations qui lui sont associées : celle, historique, qui, spécialement dans les arts et dans les sciences, incarne l'individu porteur de l'étincelle du nouveau, et celle, plus contemporaine et forgée par l'économie, qui fait référence à l'organisation collective qui se donne pour objectif d'en tirer profit. Enfin, constatant l'usage prééminent qui est fait de nos jours de la seconde définition et le risque réel de ne plus entendre ceux qui, par l'emploi du terme *innovateur*, continuent de faire référence à tous ces individus qui sont à la source du nouveau, nous formons la proposition qu'ils adoptent la déclinaison langagière, peut-être plus explicite, d'innovateur de génie.

Par **Jean BÉHUE***

Avec la multiplication des incantations à l'innovation, le terme *innovateur* s'est introduit dans les discours. Se présentant au premier abord comme une déclinaison naturelle du terme *innovation*, il n'en semble pas moins utilisé avec une signification variable, avec le risque de laisser la confusion s'installer au cœur d'un sujet jugé stratégique. Dans la tradition de l'histoire des idées, il devient donc intéressant d'explorer les différentes significations et représentations qui sont associées au terme *innovateur* en reconstituant les origines du mot et son histoire. Ce faisant, il s'agit d'établir la généalogie de celui qui s'affirme, jour après jour, comme le héros naturel de la société de l'innovation.

Pour donner vie à ce projet, nous proposons d'explorer au cœur des archives conservées par la

Bibliothèque nationale de France, qui constitue l'un des plus anciens et des plus exhaustifs fonds de langue française, en privilégiant les documents de référence que sont les dictionnaires et les encyclopédies. Enfin, et prenant acte de la contingence de l'approche historique, nous avons choisi de suivre la méthode revendiquée par Carlo Ginzburg (1), en considérant chaque document comme une des traces d'un récit qu'il s'agit de reconstituer par la preuve, et de compléter par l'empathie.

* Docteur en humanités et sciences sociales.

(1) Carlo GINZBURG, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, éd. Flammarion, 1989.

UNE ÉTINCELLE DE LUMIÈRES

C'est à la fin du XVII^e siècle que le mot *innovateur* fait son apparition dans un écrit, sous la plume de Pierre Richelet, auteur du premier dictionnaire de la langue française (2). Mais, il faut aussitôt ajouter que l'*innovateur* n'est pas né de la plume de l'auteur, ce dernier ayant composé son dictionnaire à partir du recensement des mots ayant cours dans les conversations des lettrés de l'époque. Ainsi, peut-on en déduire que le mot *innovateur* a été inventé avant 1680, c'est-à-dire avant l'édition du *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*. Si l'inventeur du mot n'est pas connu, il est par contre possible, grâce à la définition qu'en donne Pierre Richelet, de reconstituer par déduction son milieu intellectuel d'appartenance. L'ouvrage, édité en Suisse par Jean Herman Widerhold, nous apprend que le mot *inovateur*, que l'on trouve également épilé *innovateur*, est un nom. Que c'est donc la première différence significative avec le terme *novateur*, qui lui est un adjectif reconnu de la langue française, que l'on retrouve toutefois utilisé comme nom. En effet, s'empresse d'ajouter l'auteur du dictionnaire, « ce mot *innovateur* n'est pas approuvé, on dit *novateur* ». À la lumière de cet indice, il devient nécessaire de comprendre pourquoi ce nom a été inventé.

Introduire un nouveau mot, alors qu'il en existe déjà, peut sembler curieux. Et cela d'autant plus que les deux termes affichent leur filiation commune avec le verbe *innover* dérivé du verbe latin *in-novare*, qui signifie « introduire de la nouveauté, renouveler ». Pourtant, l'invention d'un nouveau mot n'est jamais anodine : elle signale l'existence d'un besoin non satisfait ; l'incapacité de la langue à signifier quelque chose qui devient réalité. Que Pierre Richelet nous signale que le mot n'est pas approuvé est donc important. Il pointe ainsi du doigt l'incapacité de l'adjectif et du nom *novateur* à incarner celui qui porte la nouveauté et, en même temps, la nécessité, qui se manifeste pour une certaine partie de la population qu'il fréquente et représente, d'inventer un nom qui incarne avec plus de justesse leur conception de la nouveauté. À ce stade, il est possible de comprendre qu'il y a comme un signe de rupture, sinon de révolution, dans cette volonté de faire évoluer la langue et d'adopter officiellement, par écrit, le nom *innovateur*. On peut par là-même en déduire que l'auteur du mot était tout, sauf un conservateur. Qu'il faisait probablement pleinement partie d'une certaine classe du XVII^e siècle français animée par l'idée d'introduire des nouveautés, et soucieuse de le revendiquer ouvertement. Nul auteur

ne saurait mieux convenir à cette description qu'un esprit éclairé, qu'un esprit appartenant au mouvement (alors en gestation) des « Lumières ». Si le mot *innovateur* est introduit par l'avant-garde des philosophes de la modernité, c'est donc pour offrir un qualificatif, et plus encore une incarnation à celui qui porte la nouveauté. Mais une incarnation qui se distingue radicalement du *novateur*, dont la signification est à l'époque très fortement marquée.

VADE RETRO, MAUDITS NOVATEURS !

À l'époque, l'adjectif *novateur*, qui est aussi utilisé comme nom, a une signification très marquée, à connotation négative. C'est ce qui peut en être déduit à la lecture du premier dictionnaire édité par l'Académie française, en 1694. Avec une portée officielle que n'avait pas l'ouvrage de Pierre Richelet, le « Dictionnaire de l'Académie Française dédié au Roy » (3) offre un point de vue privilégié sur cette société qui se dirige inexorablement vers sa disparition. Imaginé comme le recueil de la pensée des plus grands auteurs de langue française, le Dictionnaire puise dans le glorieux passé pour ouvrir l'avenir. Ce qui explique qu'aucune entrée spécifique n'ait été prévue pour le terme *innovateur*, encore peu, sinon pas usité. Plus étonnante est l'absence d'entrées pour les termes *novateur* et *innovation*, qui semblent enfouis dans la nomenclature générale, comme... pour conjurer l'irruption de toute innovation ! S'agissant de termes hérités des civilisations grecque et latine, donc de termes dont l'usage a certainement eu le temps de s'imposer, cela peut sembler étrange. C'est qu'il faut chercher tous ces termes à l'entrée *neuf*, qui figure en page 118 du tome 2 du Dictionnaire. Une entrée que l'on devine potentiellement dangereuse pour la société qui rayonne autour de l'Académie française, tant les commentaires et les exemples se font critiques, voire condamnatoires. Alors que l'on reprend l'idée qu'*innover* signifie « introduire quelque nouveauté dans une coutume, dans un ufage desja receu, &c. », et que l'*innovation* caractérise l'« introduction de quelque nouveauté dans une coutume, dans un ufage desja receu », un jugement de valeur est aussitôt associé : « C'est un establissement fort ancien, il n'y faut rien innover. Il est dangereux d'innover quoy que ce soit dans les chofes de la Religion, &c. », ou encore « Il ne faut point faire d'innovation. Ces innovations font dangereufes ». Le jugement est sans appel et explique pourquoi se côtoient, dans le même article, le terme *novateur* au sens de « Celui qui introduit

(2) Pierre RICHELET, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française : ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des Mots les plus difficiles, le genre des Noms, le régime des Verbes : avec Les Termes les plus connus des Arts et des*

Sciences, Le tout tiré de l'usage et des bons auteurs, Genève, Jean Herman Widerhold, éd., 1680.

(3) *Le Dictionnaire de l'Académie Française dédié au Roy*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694.

quelque nouveauté, quelque dogme, contraire aux fentimens & à la pratique de l'Église », avec, en guise d'exemple, « Les Novateurs fons dangereux. » Pour mieux comprendre la signification négative, et même taboue, qui colle au mot *novateur*, dont essaient de se départir ceux qui militent en faveur de l'adoption du nouveau mot *innovateur*, on voit qu'il est nécessaire de s'intéresser à ce qu'il incarne dans la société catholique du Moyen Âge. Suivant l'exemple de Pierre Richelet, qui partait de l'usage de la langue pour fonder ses définitions, il peut s'avérer intéressant et pertinent de partir de l'emploi du mot *novateur* par l'un des Pères de l'Église pour mieux en saisir la portée. Ainsi, au VIII^e siècle de notre ère et alors que l'empereur byzantin Léon s'est convaincu de détruire les images saintes de son royaume, Jean Damascène prend la parole pour condamner sa décision : « L'ombre ou la ceinture des apôtres guérissait les malades et chassait les démons ; pourquoi leur image ne serait-elle pas honorée ? Ou n'adorez rien de matériel, ou ne soyez point novateur, et n'ébranlez point les bornes séculaires plantées par vos pères, qui ont établi les usages de l'Église, non seulement par leurs écrits, mais par la tradition » (4). Si ce discours nous permet de percevoir sans ambiguïté toute l'autorité de l'auteur, qui est en passe de s'affirmer comme l'un des piliers de la doctrine catholique, il nous permet aussi de comprendre qu'être qualifié de *novateur*, c'est être accusé de remettre en cause la coutume de la religion catholique, et donc les décisions prises par l'Église. C'est être accusé de faire front à une puissante institution qui, au travers d'assemblées d'évêques – ou conciles – qu'elle organise depuis l'an 325, établit les règles de la foi et de la discipline catholiques. Si le mot *novateur* est utilisé, c'est donc d'abord et exclusivement par l'Église, comme adjectif pour désigner les agissements d'un ennemi qui conteste son autorité. Utilisé pour qualifier toute volonté de changement contraire à la coutume de l'Église, le terme *novateur* véhicule une signification qui le rapproche du terme *hérétique*, qui a dans le langage ecclésiastique une valeur officielle. En effet, se faire hérétique sous le règne de l'Église au Moyen Âge, ce n'est pas seulement faire un choix, comme l'origine grecque du mot *hérétique* le supposerait, c'est surtout faire un choix délibérément contraire à une proposition de foi catholique définie par l'Église comme vérité révélée. Tout comme le novateur, l'hérétique remet en question l'ordre établi. Il fait peser le spectre dangereux du changement et de la nouveauté. Ce qui, dans le contexte de l'époque, où l'Église est engagée dans un processus d'institutionnalisation, constitue une des accusations les plus graves. C'est d'ailleurs à la lumière

(4) L'Abbé Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, tome V, 4^e édition, Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1865.

de ce contexte qu'il est possible de comprendre un certain nombre de décisions prises par l'Église pour combattre tous ceux qui sont susceptibles de remettre en cause l'ordre établi, au premier chef les protestants, mais également les scientifiques et les philosophes. Pour mieux prévenir l'introduction de toute nouveauté, et briser toute volonté novatrice, le Pape Paul III fonde, le 21 juillet 1542, la Congrégation pour la doctrine de la foi, qui s'entend sur la Constitution *Licet ab initio* conçue pour défendre l'institution contre les hérésies. Son successeur, Paul IV, renforce sa lutte contre les mouvements novateurs en créant, en 1559, le célèbre *Index Librorum Prohibitorum*, qui établit la liste des ouvrages interdits et des auteurs condamnés. Avec l'émergence progressive d'un droit canonique et la tenue de quelques procès restés célèbres comme celui de Galilée, on voit se dessiner plus clairement les condamnations, et on mesure à quel point il peut s'avérer dangereux d'être recensé parmi les hérétiques ou simplement de se voir qualifier de novateur.

INNOVATEURS ET FIER DE L'ÊTRE !

Dans un contexte historique où l'adjectif *novateur* semble tout entier enveloppé de la signification négative que lui attribue l'Église, l'introduction du nom *innovateur*, au XVII^e siècle, s'apparente à un choix délibéré des philosophes modernes de faire évoluer la signification de l'acte d'innover pour lui donner une consonance positive, sinon héroïque. L'adoption et la diffusion du terme *innovateur* doivent donc être comprises comme des actes profondément militants. Suite à la publication du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui apparaît pour un certain nombre de lecteurs trop conservateur, un ouvrage satirique est publié par un anonyme qui s'empresse d'en faire la critique générale, et d'en appeler à l'adoption du mot *innovateur* introduit par Pierre Richelet. À la page 149 de l'ouvrage, qui paraît sous le titre *L'Apothéose du dictionnaire de l'Académie et son expulsion de la région céleste* (5), apparaît un article consacré au mot *innovateur* : « Richelet dit que le mot *innovateur* n'est pas approuvé, & qu'on dit *novateur* ; cependant, il est confiant qu'on dit *innover*, *innovation*. Il est dangereux de rien *innover* dans la Religion. Les *innovations* en fait de Religion font dangereuses. Ainfi il y a lieu de croire qu'*innovateur* qui est le verbal d'*innover*, doit être reçu. » Mais, l'adoption du nouveau mot est lente, et progresse, comme toujours dans l'histoire, au rythme de l'évolution des changements des mentalités.

(5) *L'apothéose du dictionnaire de l'Académie et son expulsion de la région céleste : ouvrage content cinquante remarques critiques sur ce dictionnaire, auxquelles on en a joint cinquante autres sur divers auteurs célèbres*, La Haye, A. Leers, éd., 1696.



tés, et surtout du renouvellement des autorités, notamment intellectuelles. Près d'un siècle plus tard, le terme n'est toujours pas adopté officiellement, comme en atteste le *Dictionnaire critique de la langue française* (6) écrit par l'Abbé Féraud, en 1787 : « Quoiqu'on dise *innovation* et *innover*, on ne dit pas *innovateur* : le mot usité est *novateur*. On peut dire

héroïque, à « celui qui innove », celui qui « introduit des nouveautés », l'auteur anonyme de l'*Apothéose du dictionnaire de l'Académie* avait cru bon d'introduire une différence avec le terme *novateur* : « Voici donc la différence de ces deux mots : *Novateur* est celui qui produit quelque chose de nouveau, où il n'y a rien encore de commencé, comme celui qui invente une



© Coll. KHARBINE-TAPABOR

« Dans un contexte historique où l'adjectif *novateur* semble tout entier enveloppé de la signification négative que lui attribue l'Église, l'introduction du nom *innovateur*, au XVII^e siècle, s'apparente à un choix délibéré des philosophes modernes de faire évoluer la signification de l'acte d'innover pour lui donner une consonance positive, sinon héroïque. », « La querelle des anciens et des modernes, Boileau (1636-1711), Racine (1639-1699) et Huet (1629-1721) à l'Académie française », dessin de Franck publié, en 1859, dans *Musée des familles*.

pourtant qu'*innovateur* manque à la langue ; et que *novateur* ne le supplée pas. Celui-ci ne se dit que des opinions, surtout de celles qui sont opposées à la foi ; et pour d'autres objets, il ne peut exprimer le sens de *celui qui innove*. Il serait donc à souhaiter que l'usage admît *innovateur*. L'Auteur de *L'Apothéose du Dictionnaire* approuvait ce mot, mais son opinion n'a pas fait fortune ».

À la fin du XVIII^e siècle, en dépit du militantisme d'une classe d'intellectuels, le terme *innovateur* peine toujours à s'imposer dans le langage officiel, ce qui joue sur sa signification, qui n'est toujours pas fixée. Alors que Pierre Richelet avait introduit le nom pour incarner et offrir une dimension positive, sinon

mode nouvelle : mais *innovateur* est celui qui introduit, ou fait quelque innovation, où il y a quelque chose de commencé. Ainsi, celui qui change quelque chose dans une mode reçue est un *innovateur*. Voilà la différence qu'il y a entre *novateur* & *innovateur*. » En dépit de l'effort de clarification des deux termes, qui doit également être perçu comme une volonté de renforcer la valeur positive de celui qui innove, l'auteur ne parvient pas à imposer sa distinction. Ainsi, l'Abbé Féraud se contentera-t-il de faire coïncider le terme avec « celui qui innove », sans essayer de préciser un quelconque référentiel de départ, sans faire mention du terme *novateur*. Sous la plume de ce jésuite de province, on peut imaginer que l'intention n'était pas tant d'accentuer la valeur positive associée à ce nouveau personnage de la société des Lumières, que d'effacer toute référence au terme *novateur*, et donc

(6) L'Abbé FÉRAUD, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Jean Mossy, éd., 1787



aux connotations négatives qu'il avait pour l'Église. Mais la démarche de l'Abbé Féraud peut également se comprendre d'un autre point de vue : si la définition du terme *innovateur* semble s'imposer sous une forme neutre, sans jugement de valeur, ni négatif ni positif, c'est peut-être parce qu'elle s'impose de fait.

Le mot *innovateur* a beau continuer à errer en dehors de la langue française officielle, cherchant son sens au détour de quelque commentaire savant, il peut s'appuyer sur une définition de l'*innovation* qui va marquer la société savante du XVIII^e siècle. En effet, tandis que les dictionnaires érudits se multiplient, un fameux projet mobilise quelques représentants des Lumières, parmi les plus lumineux : *L'Encyclopédie*. Ardent contributeur à ce projet, aux côtés de Denis Diderot et de Jean Le Rond d'Alembert, Louis de Jaucourt indique que l'innovation est une « nouveauté ou changement important que l'on fait dans le gouvernement politique d'un État, contre l'usage & les règles de sa constitution. » Nul doute, dès lors, que l'innovateur devient, en toute logique, celui qui s'efforce de réformer les usages. À ce titre, le mot *innovateur* se retrouve évoqué par l'auteur, dans l'un des 18 000 autres articles qu'il rédige, à l'entrée *nouveauté*. Rappelant que la *nouveauté* peut évoquer « tout changement, innovation, réforme bonne ou mauvaise, avantageuse ou nuisible », l'Encyclopédiste profite d'une citation de Bacon pour inscrire le mot *innovateur* dans les colonnes de *L'Encyclopédie* et pour rappeler qu'à l'image du temps qui s'avère être le plus grand des innovateurs, tout changement n'est pas toujours positif. Ce détour par le terme *innovation* et par le projet de *L'Encyclopédie* s'avère donc intéressant en ce qu'il offre une référence sur le sens attribué par les Lumières au terme *innovateur*. Sous leur plume, l'innovateur est certes « celui qui innove », celui qui, littéralement, « introduit des nouveautés ». Mais nul jugement de valeur ne lui est plus associé. Bien plus, on voit se dessiner en filigrane de leurs articles, des mises en garde, comme s'il fallait redouter qu'après plusieurs siècles passés à confondre novateurs et hérétiques, la société se mette à associer, sans retenue, innovateurs et sauveurs.

QUAND INNOVATION RIME AVEC RÉVOLUTION

Avec la Révolution française, une nouvelle classe d'intellectuels prend le pouvoir qui fait triompher les idéaux des Lumières et impose sa langue. Alors que l'on célèbre ce qui apparaît à beaucoup comme la plus manifeste des innovations, le terme *innovateur* s'impose dans les usages, avec une connotation révolutionnaire marquée. À tel point qu'il fait son entrée

(7) *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, éd. Firmin Didot, 1835.

dans la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, publiée en 1835 (7). Et, par là-même, dans le langage français officiel. Si la reconnaissance du terme *innovateur* par les Immortels pour désigner « Celui qui innove, qui fait des innovations » est une petite innovation en soi, il est également intéressant de noter qu'elle résulte d'un changement profond de la méthode adoptée par les gardiens du *Dictionnaire*. Plus que toute autre, cette édition post-révolution française souhaite signifier sa rupture avec la première édition du XVIII^e siècle. Outre le fait que le *Dictionnaire* n'est plus dédié au roi, mais qu'il est désormais édité sous le seul sceau de l'Institut de France, une longue préface s'attache à justifier l'adoption d'une nouvelle méthode de recensement qui, adoptée par presque tous les auteurs de dictionnaires depuis Pierre Richelet, embrasse la vie des mots et leur usage dans et par la société. Le résultat offre un recueil très éloigné de la version à la fois stricte et précieuse de 1694, qui n'hésite pas à agrémenter chaque définition d'exemples fortement empreints de jugements de valeur. Ainsi, se permet-on d'ajouter, à propos de l'*innovateur*, que « Les innovateurs ont en général plus de hardiesse que de prudence. En parlant de religion, on dit mieux Novateur ». Ce qui fait écho à la définition quelque peu foisonnante et assurément marquée au sceau de l'enthousiasme du terme *innovation* : « Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, dans un acte, dans une croyance, un usage, une science, etc. » S'imposant avec éclat dans le langage officiel du XIX^e siècle, « celui qui introduit la nouveauté » est mis en garde. Alors que la France a choisi la Monarchie de Juillet et qu'elle hésite à poursuivre le changement jusqu'au bout, le poète Anne Bignan prend la parole en séance publique devant les Immortels pour lancer un avertissement à cette nouvelle génération qui ne semble plus être animée que par le désir de changer, presque par seul amour du changement. Faisant tout d'abord l'éloge de Cuvier pour mieux dénoncer l'incursion des idées transformistes de l'école lamarckienne, celui qui siège à l'Académie pour ses traductions de *Illiade* et de *Odyssée* adresse « Quelques conseils à un novateur » (8), sous la forme d'un poème dont voici les premiers vers :

*Jeune homme qui, rêvant un prochain âge d'or,
Emporté loin de nous par un aveugle essor,
Voudrais, de l'avenir dévorant la semence,
Des siècles en un jour finir la tâche immense,
Laisse de la raison le rigide compas
Dans un cercle prudent emprisonner tes pas,
Et, marchant à ce terme où tu courais sans guide,
Par un chemin moins prompt cherche un lien plus solide.*

(8) Anne BIGNAN, *Épître à Cuvier, et Conseils à un novateur*, Séance publique de l'Académie française du 27 août 1835.

L'orateur a beau recourir aux rythmes et aux rimes, il n'en est pas moins clair dans son message : les innovateurs courent le risque d'aller trop loin. Comme les adeptes de Lamarck qui rejettent Cuvier, pour mieux rejeter la religion mais surtout la foi, et faire éclater leur seule vérité, ceux qui courent après le changement pour la seule raison qu'un changement est en vue, ne méritent pas mieux que d'être relégués au rang de novateurs, c'est-à-dire de vulgaires destructeurs.

CELUI QUI VOULAIT ÊTRE UN GÉNIE

Mais l'avertissement aura fait long feu. Cinq ans plus tard, seulement, le poète est tourné en ridicule par une caricature du flamboyant Victor Hugo, qui rêve, comme le reste de la jeune génération des romantiques, de mener le changement jusqu'à son terme en faisant éclore un homme nouveau, le seul véritable représentant de la société citoyenne : le génie. Alors que jusque-là le terme *innovateur* résonnait comme un cri de ralliement permettant aux philosophes de revendiquer un changement de société, et donc de s'ériger en adversaires de l'ordre monarchique et religieux, il devient, après la Révolution, un terme officiel, certes, mais un terme qui s'efface en faveur du terme *génie*. Glorifié par *L'Encyclopédie*, le génie est en effet l'homme de l'imagination et de l'enthousiasme par nature, et plus encore l'homme du mouvement perpétuel. Celui qui, contrairement au philosophe guidé par l'activité de la raison et la soif de la vérité, se trouve guidé par l'activité de l'âme et la soif de liberté. Homme du mouvement par définition, il est, sous la plume de Saint-Lambert qui en rédige l'article pour *L'Encyclopédie*, celui qui « Dans les Arts, dans les Sciences, dans les affaires [...] semble changer la nature des choses ». Un peu à l'image du mythique alchimiste, il est l'homme inspiré, mais l'homme inspiré par la Nature, et non par Dieu. En effet, alors que le génie grec d'Aristote était inspiré par les Muses et que le génie de la Renaissance l'était par Dieu, le génie des Modernes a perdu toute aura divine. Il est une sorte de surhomme. Un « humain trop humain », comme le signera Nietzsche. Et c'est en cela que l'homme de génie romantique s'affirme comme un novateur qui s'assume et, plus encore, comme un *innovateur* accompli.

S'éclipsant petit à petit au profit du génie qui l'incarne dans toute sa splendeur et dans tous ses excès, comme l'hérétique avait pu autrefois incarner l'abominable et effroyable novateur, l'innovateur n'en reste pas moins dans la ligne de mire de l'Église catholique. En effet, l'homme de la nouveauté a beau s'imposer dans le *Dictionnaire de l'Académie française* et s'affirmer comme le héros des sociétés modernes, il reste l'ennemi juré de la Congrégation de l'Index, et mérite

plus que jamais d'être mis à l'*Index*. Perdant chaque jour un peu plus d'autorité dans une République qui affirme son choix pour la laïcité, l'Église met un point d'honneur à garder sa position, et même à la réaffirmer en ce qui concerne les *novateurs*. Et c'est pourquoi tous ceux que le XIX^e siècle porte aux nues pour leurs découvertes, leurs inventions et leurs créations dans le domaine politique, mais aussi économique et, surtout, scientifique et artistique, sont aussitôt identifiés par les religieux catholiques et presque systématiquement répertoriés sur la longue liste des hérétiques, des immoraux, des subversifs et autres auteurs prohibés recensés par l'*Index*. Ainsi, Montaigne, Voltaire, Diderot et d'Alembert ne tardent-ils pas à rejoindre Copernic et Galilée, comme le feront à leur tour Rousseau, Hugo, Flaubert, Renan, Balzac ou Zola, et tant d'autres encore. Chose étonnante : même ceux qui, comme Descartes ou Kant, conçoivent un système philosophique au sein duquel un dieu trône toujours, sont également mis à l'*Index*. Malgré la Révolution et le désir des peuples de s'affranchir de l'autorité dogmatique de la religion, il restera longtemps condamnable par l'Église d'adopter des positions novatrices. Jusqu'au 14 juin 1966, au moins, date à laquelle l'*Index Librorum Prohibitorum* sera officiellement aboli par le pape Paul VI, qui se fera ainsi l'un des artisans de la réconciliation des peuples après la Seconde guerre mondiale.

LE MAL-AIMÉ DE L'ÉCONOMIE DE L'INNOVATION

Pleinement reconnu comme celui qui introduit de la nouveauté en toute chose, l'*innovateur* entre dans le XX^e siècle sous une définition générale et synthétique, qui abandonne tout jugement de valeur, délaisse tout enthousiasme. Ainsi, le dictionnaire Larousse, qui paraît en 1919, en fait-il le nom d'une « personne qui innove », mais aussi l'adjectif qui désigne celui « qui innove, qui tend à innover » (9). Avec un destin qui fait écho, mais dans le sens inverse, à celui du terme *novateur*, d'abord utilisé comme adjectif, puis usité comme nom, le terme *innovateur* devient de moins en moins l'incarnation du héros de la nouveauté et du changement, et de plus en plus le qualificatif de l'homme de génie en tout domaine. Ce faisant, l'usage commence à préférer à l'emploi du qualificatif d'*innovateur*, le nom, qui permet de désigner l'explorateur de l'inconnu et le vecteur du changement dans chaque domaine. Après avoir parlé d'innovateur, on se met à parler, plus précisément, d'inventeur, de découvreur ou encore de créateur, tout en sachant que chacune de ces figures est une des diverses sources et formes

(9) Claude AUGÉ, *Larousse Classique illustré. Nouveau dictionnaire encyclopédique*, Paris, Librairie Larousse éd., 1919.

d'ex.pression de l'innovation (10). Disparaissant progressivement de la mémoire collective, l'innovateur n'en a pas moins fortement déterminé l'usage qui est fait des termes *inventeur*, *découvreur* ou *créateur*. Premièrement, ces termes sont tous utilisés comme des dérivés analytiques du terme *innovateur*, pour désigner l'incarnation de l'innovation. Deuxièmement, ils font tous référence, systématiquement et sans qu'il soit besoin de le préciser, à un individu. Au sens d'individualité. Et c'est peut-être à ce niveau que le XX^e siècle marquera l'innovateur, en opérant un glissement de sens, aussi imperceptible qu'effectif.

Si *innovateur* s'éclipse petit à petit au profit de termes plus précis, l'innovation fait, quant à elle, un retour triomphal dans les discours du XX^e siècle sous le coup de l'appropriation du concept par la science économique. Après la Seconde guerre mondiale, et alors que la contribution des sciences et des techniques à l'activité économique ne semble plus faire aucun doute, des structures institutionnelles se mettent en place pour profiter des découvertes, des inventions et autres créations, et pour systématiser l'activité de recherche scientifique. Plus que jamais, l'innovation émerge alors au cœur des enjeux économiques. Un nouveau paradigme de pensée se forme autour de Joseph Schumpeter, auteur d'une théorie de l'évolution économique (11). Tout en s'inscrivant dans la lignée d'autres grands penseurs de l'économie qui, à l'instar de Jean-Baptiste Say (12), avaient déjà perçu à quel point la contribution des savants pouvait s'avérer déterminante dans la production des richesses nationales, le professeur de l'influente Université de Harvard insiste sur le rôle essentiel et catalyseur de l'*entrepreneur*. Un personnage clef agissant à l'interface entre l'individu (avec tout son génie) et le collectif (avec toute son efficacité). La question de l'innovation faisant écho aux enjeux économiques, peu à peu, on oublie qu'*innover* signifiait simplement « introduire de la nouveauté ». D'un point de vue d'économiste ou de gestionnaire, innover c'est bel et bien combiner des facteurs de production en vue d'introduire une nouvelle valeur économique. Comme si la restriction de sens s'imposait d'elle-même, on parle d'innovation pour mieux parler de profit et d'investissement, mais aussi d'organisation, de processus ou de management. Dès lors, si l'on parle d'innovateur ce n'est qu'ac-

cessoirement, comme dérivé du terme *innovation*, pour désigner l'organisation économique porteuse de l'innovation (13). Et le glissement de sens se fait d'autant plus facilement qu'à la figure du découvreur, de l'inventeur et du créateur du XIX^e siècle, succède, au XX^e, un système de recherche institutionnalisé qui considère la découverte, l'invention ou la création comme le résultat d'une action collective plus qu'individuelle et comme le premier pas dans la création de valeur économique. Un premier pas que l'on considère désormais comme à la fois nécessaire et insuffisant.

AU COMMENCEMENT, IL Y A TOUJOURS UN INNOVATEUR...

Éclipsé par les préoccupations économiques au profit de l'entrepreneur, l'*innovateur* fait son retour dans les discours au tournant du troisième millénaire. Conséquence directe du glissement de sens qu'a subi le terme *innovation* au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, théoriciens et praticiens de l'économie se sont mis à parler d'innovateur pour qualifier une organisation ou un collectif agissant dans le sens de la valorisation économique. Que l'on désigne ainsi une université, une entreprise ou une nation, l'emploi du terme *innovateur* se fait toujours en conformité avec l'usage qu'introduisit Schumpeter. Sensible en français, cette tendance s'est particulièrement affirmée en anglais, langue globale de l'économie et de l'innovation. Le *Cambridge Advanced Learner's Dictionary and Thesaurus* (14) et l'*Encyclopaedia Britannica* (15) ont beau estimer que le terme *innovator* doit être utilisé comme un nom pour désigner « *someone who introduces changes and new ideas* », et s'en servir pour désigner ces inventeurs, ces découvreurs et créateurs qui ont marqué l'histoire anglo-saxonne, la définition ne reflète plus l'usage qui en est fait par un certain nombre de personnes évoluant dans les milieux de l'innovation. De façon presque systématique, la littérature économique emploie les termes *innovateur* et *innovator* pour qualifier une organisation et pour expliciter les moyens, pour elle, de, littéralement, *profiter* de l'innovation (16), autrement dit d'utiliser les étin-

(10) On comprend alors pourquoi, depuis le XIX^e siècle, on utilise le terme *innovateur* pour désigner les savants et les artistes qui ont marqué leur époque de leur empreinte, mais aussi pour qualifier les personnes évoluant dans les milieux politiques, économiques ou religieux et qui se seront imposés dans l'imaginaire collectif comme de grands hommes.

(11) Joseph SCHUMPETER, *Théorie de l'évolution économique. Recherche sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, 1911, Trad. 1935.

(12) Jean-Baptiste SAY, *Traité d'économie politique, ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses*, 1803.

(13) Joseph SCHUMPETER, *Business Cycles*, New York, Toronto, London, Mc Graw-Hill Book Company, 1939.

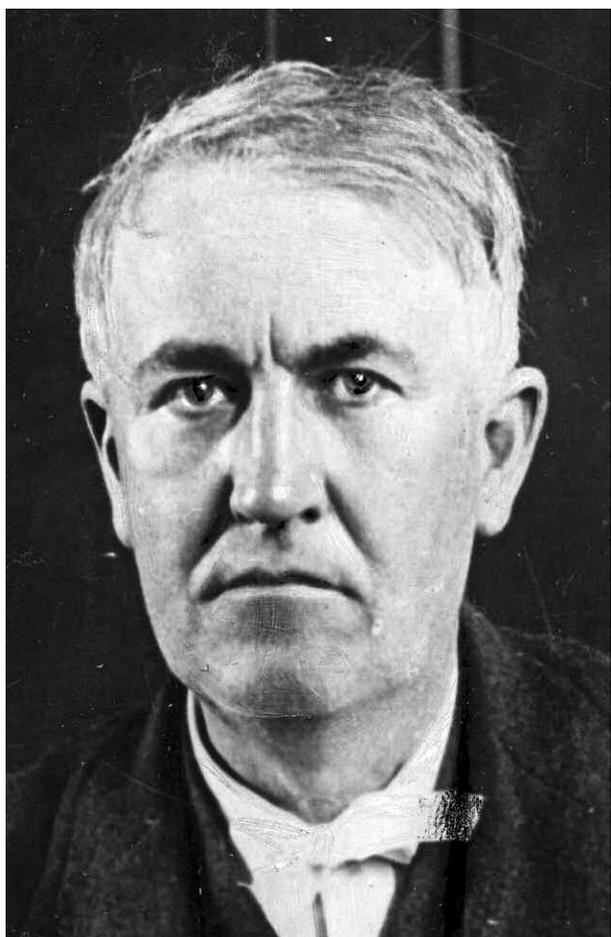
(14) <http://dictionary.cambridge.org/dictionary/learner-english/>

(15) <http://www.britannica.com/>

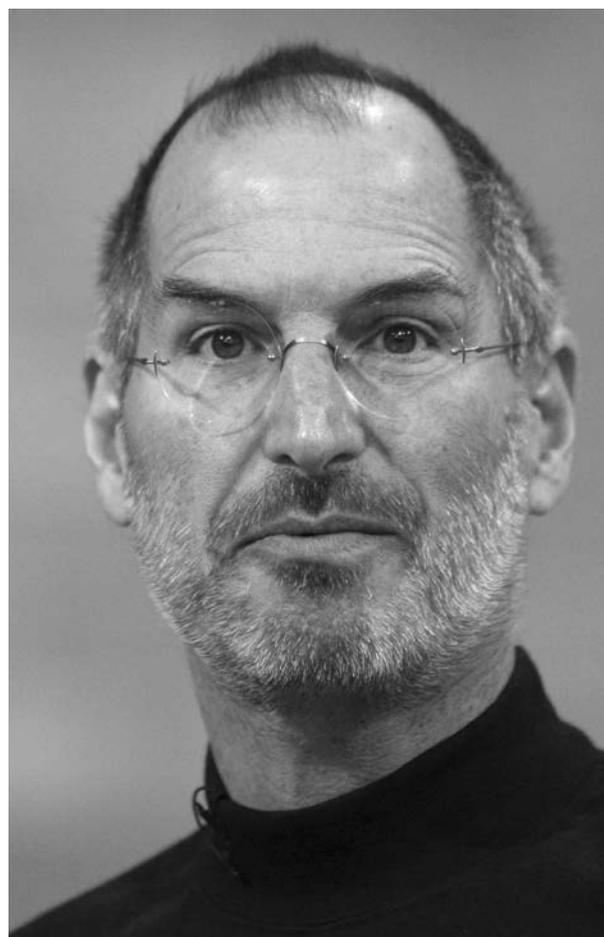
(16) Il est intéressant de noter que c'est par le titre *Profiting from technological innovation* que l'un des articles les plus souvent cités dans le domaine de l'économie de l'innovation s'est justement fait connaître, ce qui confirme l'influence incontestable de ce type d'approche de l'innovation centrée sur l'idée de profiter. À titre anecdotique, on peut alors constater que l'article commence par les *innovators* et que ceux-ci sont désignés comme *those firms which are first to commercialize a new product or process in the market*. Ce qui confirme notre analyse : dans le discours contemporain, innovateur rime avec valorisation économique et avec organisation collective. Voir David TEECE (1986), "Profiting from technological innovation: Implications for integration, collaboration, licensing and public policy", *Research Policy*, vol.15, pp. 285-305.



celles produites par ces quelques hommes de talent ou de génie, que l'on appelle encore aujourd'hui inventeurs, découvreurs et créateurs. Personnes qui persistent pourtant entre elles à se revendiquer de l'héritage de l'*innovateur*, figure héroïque du changement. Avec l'absolu succès de la pensée de Schumpeter et la reprise de l'usage par les grandes autorités de la pensée économique, une page de l'histoire de l'innovateur de génie aura donc été tournée, ou presque...



© COI. NBL/KHARBINE-TAPABOR



© ULLSTEIN BILDROGER-VOLLET

« Que l'on qualifie Thomas Edison ou Steve Jobs d'innovateurs n'a rien de choquant pour un économiste ou un sociologue des organisations, mais rares sont ceux qui osent ainsi désigner Marie Curie ou Einstein. », portraits de Thomas Edison, inventeur américain (1847-1931), et de Steve Jobs, entrepreneur américain et co-fondateur d'Apple (1955-2011).

Avec l'installation d'une crise économique durable et la multiplication des incantations à la croissance économique, une exploration s'est engagée au cœur du phénomène de l'innovation, qui réhabilite petit à petit l'innovateur. Préoccupés de mieux comprendre la logique de l'innovation pour mieux l'accompagner, des spécialistes de l'étude des organisations s'essayaient depuis quelques décennies à appréhender les acteurs de l'innovation, auxquels l'adjectif d'*innovateur* a été logiquement donné (17). Pour ces spé-

(17) On pensera notamment à Norbert ALTER, *L'Innovation ordinaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000. .

sauf s'ils ont également entrepris une démarche de valorisation économique. Que l'on qualifie Thomas Edison ou Steve Jobs d'innovateurs n'a rien de choquant pour un économiste ou un sociologue des organisations, mais rares sont ceux qui osent ainsi désigner Marie Curie ou Einstein. Et pourtant, au fur et à mesure que s'accroissent les pressions au renouveau économique et que la réflexion sur l'innovation se construit, l'attention se recentre autour de ces quelques personnes clefs qui, dans les sciences comme dans les arts, sont à la source des évolutions majeures de notre société, que Kuhn qualifie de révolutions pour mieux insister sur le caractère non



linéaire de la dynamique du progrès (18). De jour en jour, on redécouvre qu'il ne suffit pas de savoir profiter de ceux qui inventent, découvrent ou créent, mais que, sans eux, aucune innovation économique n'est jamais possible. Qu'il faut donc, dans la perspective d'une révolution de l'innovation, placer ces individus de talent et de génie au centre de notre réflexion et de notre attention, et penser les ressorts de la « créativité » comme un pré-requis d'une réflexion sur l'innovation. Ainsi, en vient-on, à partir d'une réflexion sur les acteurs de l'innovation, à déconstruire les catégories imaginées par Schumpeter et adoptées par la communauté économique, pour mieux redécouvrir l'innovation dans son sens le plus simple, et l'innovateur sous ses traits originels : l'homme du nouveau et de l'espoir.

CONCLUSION

Il est difficile de lutter contre les usages, surtout lorsqu'à l'image de l'*innovateur*, on a l'honneur et la prétention de traverser les siècles. Forgé au XVII^e siècle par l'avant-garde moderne pour le distinguer du novateur et marquer d'une valeur positive les velléités de changement de toute une société, l'innovateur a connu son apogée au XIX^e siècle, lorsqu'il s'est imposé dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. Signe que l'usage précède toujours les institutions, c'est à cette époque que l'on a commencé à l'oublier pour lui préférer la figure plus héroïque du génie ou les déclinaisons, à la fois plus neutres et plus précises, d'inventeur, de découvreur ou de créateur. Aujourd'hui, avec l'omniprésence de l'innovation dans l'imaginaire collectif, l'innovateur effectue son grand retour, mais en véhiculant une signification fort différente de celle portée par les Lumières et revendiquée par la communauté savante. Sous l'influence d'une réappropriation des

enjeux d'innovation par l'économie, l'innovateur ne fait plus tant référence à celui qui porte l'étincelle de génie et annonce le nouveau, qu'à ces organisations collectives et anonymes capables d'en tirer profit.

Figure de référence des discours de la société de l'innovation, l'innovateur n'en est pas moins mobilisé avec des significations très variables en fonction du milieu culturel auquel appartient le locuteur et des références culturelles qui le constituent. Et cette situation n'est pas sans créer la confusion sur un sujet qui devrait pourtant rassembler. Tout en appelant les parties prenantes aux débats sur l'innovation à prendre acte de ces différentes significations, une solution pourrait consister à introduire une déclinaison de langage qui permette aux locuteurs de préciser la figure de l'*innovateur* à laquelle ils font référence. Sans remettre en question l'usage devenu majoritaire qui consiste à assimiler l'innovateur à l'organisation collective porteuse des espoirs de révolution économique, peut-être pourrait-on inviter les héritiers des Lumières et de la tradition savante à faire référence à l'*innovateur de génie*, pour faire valoir la nécessité de considérer celui qui, quel que soit son domaine d'activité, mais spécialement dans les arts et les sciences, est la source du nouveau ?

Source de potentielles confusions et d'injonctions contradictoires à l'action, l'innovateur n'en reste pas moins la figure qui porte les espoirs de notre société, une figure qui semble être de plus en plus invoquée. Mais une figure qui semble plus que jamais en mal de reconnaissance. À l'heure où les espoirs de l'innovation s'associent de plus en plus fréquemment à des espoirs de rupture, autrement dit à de véritables révolutions, une voie de recherche fructueuse serait sans doute d'interroger plus avant cette figure renaissante, symbole de l'étincelle du nouveau. ■

(18) Thomas KUHN, *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago, Chicago University Press, 1962